



CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

A renvoyer au camping Du Littoral – Ambon (56190)

INFOS CLIENT

Nom : Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél. : Portable :
 Email :

INFOS PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

DATES DU SEJOUR SOUHAITE

Arrivée le : (à partir de 14h)	Départ le : (avant 12h)
--	-----------------------------------

EMPLACEMENT CAMPING

- Caravane
- Toile de tente
- Camping car
- Autre (préciser) :

- Personne + 8 ans : Nombre :
- Enfant – 8 ans : Nombre :

CHOIX DES OPTIONS

- Electricité (10 A) : 4€/jour
- Chien (6kgs maxi): 10€/jour
- WIFI : 2€/jour - 10€ /semaine
- Location barbecue: 5€/jour
- Tente supplémentaire : 3€/jour

ACOMPTE A VERSER

Montant de l'emplacement :
 Montant des options :
 Adulte + 8 ans :
 Enfant – 8 ans :
 Frais de dossier : 12€
TOTAL séjour :
 Acompte (30% de la location) :

MODE DE REGLEMENT

- Chèque
- Chèques vacances
- CB
- Virement bancaire
 BIC :CMBRFR2BXXX
 IBAN : FR76 1558 9569 2007 8990 5314 005

Le,
 « Bon pour accord » et signature :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION :

Location d'un emplacement : L'emplacement sera disponible à partir de 14h et devra être libéré à 12h le jour du départ. Pour les réservations d'emplacement d'une semaine minimum, l'acompte sera au minimum de 50 Euros + les frais de dossier. Un dépôt de garantie de 25 Euros sera demandé pour le badge d'accès au camping.

Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. En cas de retard sur la date prévue, veuillez en aviser le gérant, sinon l'emplacement ou la location deviendront vacants 24 heures après la date mentionnée au contrat. Pour tout séjour, le solde sera réglé intégralement le jour de l'arrivée par CB ou espèce uniquement.

Les résidents ou visiteurs journaliers devront être déclarés à la réception et devront effectuer le paiement suivant le tarif en vigueur. Si le résident ou visiteur ne règle pas son séjour, le locataire de l'emplacement ou du mobil-home devra s'acquitter de la facture. L'annulation de réservation doit se faire par courrier. Dans ce cas, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de location, l'acompte versé ne sera pas remboursé et si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de réservation, 30% de l'acompte versé sera remboursé. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables. Un droit à l'image sera accordé pour une éventuelle communication sur la camping.

TVA : Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10%.